

VOTRE MARIAGE CIVIL À NOUMÉA



Ville de
NOUMÉA



COMMENT FAIRE DE VOTRE MARIAGE CIVIL UN MOMENT INOUBLIABLE ?

Il est essentiel de bien préparer votre dossier administratif pour faciliter la bonne organisation de votre mariage.

**Vous pouvez vous marier à Nouméa
si vous êtes domicilié dans la commune
ou si l'un de vos pères et/ou mères y réside.**

LA PRÉPARATION DE VOTRE DOSSIER :

- Formalités administratives
- Infos pratiques
- Cérémonie du mariage
- Feuille de renseignements recto/verso à nous retourner
- Feuillet « Notre mariage personnalisé » à nous retourner

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des agents en charge de la constitution de votre dossier.

Chaque mariage est unique. Selon votre situation personnelle, vous aurez des documents différents à fournir.

**Dès lors que votre dossier est complet,
prenez rendez-vous avec le bureau des mariages en contactant le 27 31 15
et présentez-vous impérativement ensemble.**

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Il est préférable de constituer votre dossier complet dans les meilleurs délais.
Une fois finalisé, rappez-le au bureau des mariages, un traitement optimal lui sera consacré.
Nous pourrions alors fixer la date de votre mariage selon vos souhaits.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

1

Une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des futurs époux, à jour de toutes mentions (mariage, divorce, PACS, etc.)

Vous pouvez le commander via le site internet de la mairie de votre lieu de naissance, à défaut de pouvoir le retirer en main propre.

Vous êtes français né à l'étranger, c'est le service central de l'état civil du ministère des Affaires étrangères à Nantes qui vous le délivrera. Faites-en la demande 1 mois avant le dépôt du dossier (adresse en encadré).

Datant de :
· moins de 3 mois pour les français
· moins de 6 mois pour les étrangers

ADRESSE :
Ministère des Affaires étrangères
service central de l'état civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX9
Fax : 02 51 77 36 99
Site internet :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>

2

Un justificatif de domicile pour chacun des futurs époux. 1 seul suffit parmi les 5 documents suivants.

- Une facture d'eau
- Une facture d'électricité
- Une facture d'enlèvement des ordures ménagères
- Une quittance de loyer
- Un avis d'imposition (le dernier)

Ce document doit dater du mois précédent et mentionner le nom et l'adresse physique.

Un seul et même justificatif au nom des deux époux et mentionnant leur adresse est suffisant.
Les attestations d'hébergement et les factures de téléphone portable ne sont pas des documents officiels recevables.

3

Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

- de chacun des futurs époux.
- de chacun de vos témoins.

4

Pièces à fournir SI :

- Vous avez des enfants en commun : **le livret de famille** ;
- Vous célébrez le mariage à la mairie de votre père ou de votre mère : la **copie d'un justificatif de domicile** libellé à son nom et datant du mois précédent le dépôt du dossier ;
- Vous êtes veuf(ve) : un **acte de décès** du conjoint précédent ;
- L'un de vous est de nationalité étrangère :
 - un **certificat de coutume**. Il consiste en une attestation, généralement délivrée par les autorités consulaires d'un pays, qui reproduit la législation étrangère applicable ou expose les conditions de sa mise en œuvre (âge matrimonial, capacité juridique, dispenses et empêchements à mariage...).
 - Il indique également la liste des pièces qui permettent à l'étranger de justifier de sa capacité matrimoniale.
 - un **justificatif de célibat** ou certificat de capacité matrimoniale ;
 - la **traduction** effectuée par un traducteur agréé, de tous les documents qui ne sont pas rédigés en langue française ;
 - la copie lisible de la **pièce d'identité** de l'interprète, dans le cas où le conjoint étranger ne parle ni ne comprend suffisamment la langue française.

INFOS PRATIQUES



Le stationnement

Les futurs époux : deux tickets de stationnement vous seront remis dès que votre dossier sera complet, et au plus tard 15 jours avant la cérémonie. Les places de stationnement vous sont réservées près de la salle des mariages, le long de la barrière. La mariée peut être conduite jusque devant la salle des mariages, son véhicule rejoint ensuite son emplacement.

La sortie s'effectuera par le portail situé juste en face de la salle des mariages. Celui-ci est ouvert par l'agent en charge de la sécurité.

Les invités : ils peuvent stationner le vendredi après-midi à côté de la guérite d'entrée de l'hôtel de ville où des places leur sont réservées.

Le samedi, ces mêmes places, celles sur la rampe le long de la salle d'honneur ainsi que le parking Jean Jaurès sont à leur disposition.

La sortie se fera indifféremment, soit par le portail côté rue du Général Mangin, soit par le portail côté rue Anatole France.

[Voir le plan au dos](#)



Par temps de pluie, l'accès à la salle des mariages peut se faire par **le parking couvert** de l'hôtel de ville.



La salle des mariages étant **climatisée**, nos agents prennent soin de veiller à ce que **les portes restent fermées.**



Une play-list vous est proposée dans le feuillet « Notre mariage personnalisé ».

Faites votre choix selon les titres proposés et précisez à quel moment vous souhaitez que soit programmé chaque morceau en cochant la case qui convient.

Si vous préférez un choix musical personnel, déposez-le nous (sur CD ou sur clé USB)

deux semaines avant le jour de la cérémonie, sinon, nous ne pourrons vous garantir la musique ce jour-là.



La salle est aménagée avec des plantes et une composition florale. La disposition de la salle des mariages ne pourra pas être modifiée. Vous avez cependant la possibilité de l'agrémenter avec des éléments supplémentaires (fleurs, rubans etc..) mais ils devront être enlevés dès la fin de la cérémonie.



Le wifi est disponible gratuitement dans la salle des mariages. Si vous le souhaitez, une **retransmission visio-conférence (Skype, FaceTime...)** est possible pour la famille et/ou amis qui ne peuvent être présents. Dans ce cas, merci de le préciser au moins **une semaine** avant la cérémonie.



À l'issue de la cérémonie, **le jardin est à votre disposition pour réaliser quelques photos.** Les mariages se succédant selon un planning défini, merci de libérer les places de parking dès que possible.

LA CÉRÉMONIE DU MARIAGE

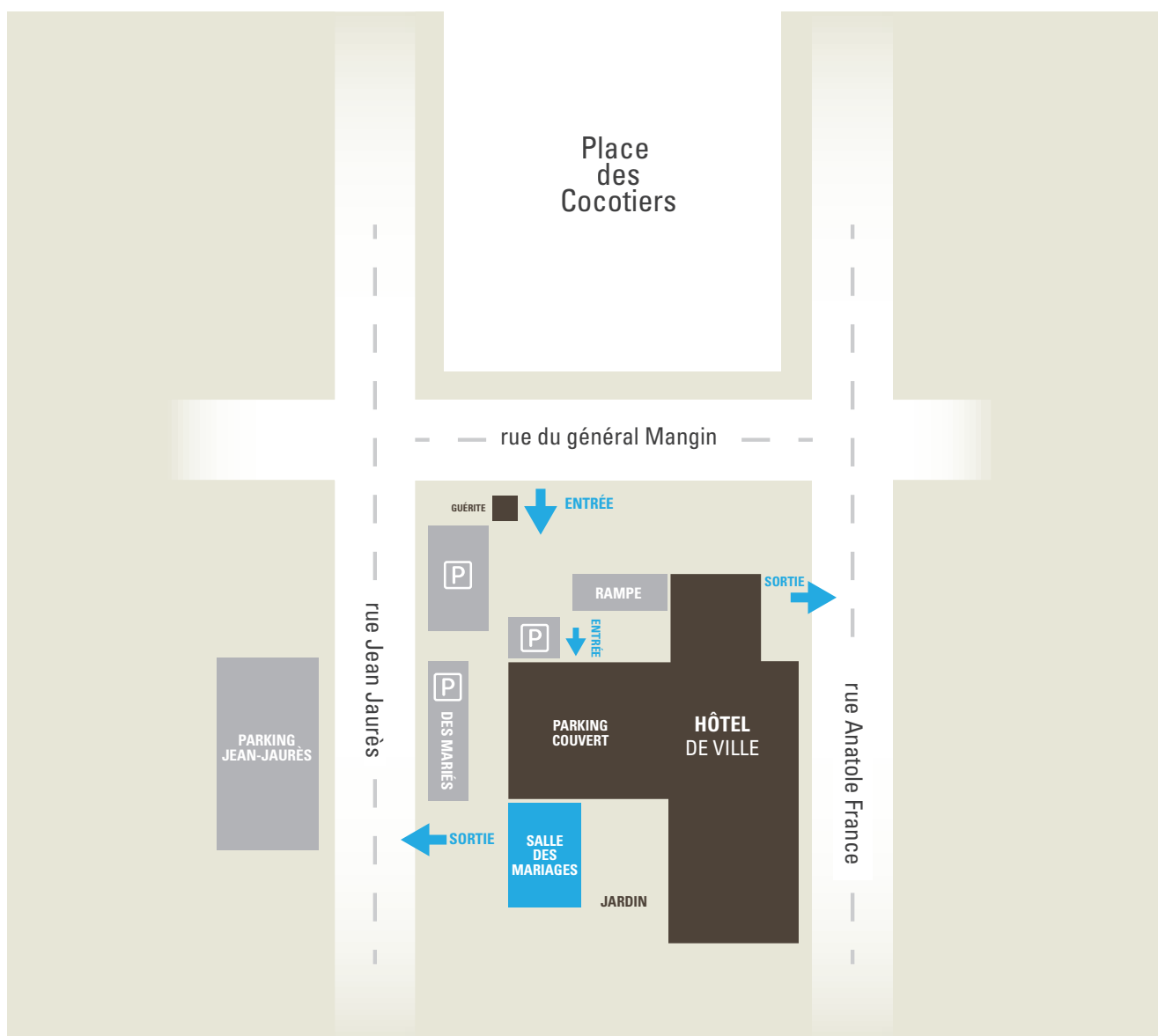
Le feuillet « Notre mariage personnalisé » vous permet de nous faire part de vos souhaits.
Il suffit de nous le retourner rempli au plus tard 15 jours avant.

Pour la réussite de cette cérémonie, merci d'arriver 10 mn avant son commencement
et d'inviter vos témoins, familles et amis à se présenter 10 mn avant vous.
Les vérifications d'identité des témoins pourront alors être opérées.

L'entrée se fait pour tous par la porte principale de la salle des mariages située sous le préau.
La sortie se fait par la porte donnant sur le jardin dans lequel des photos peuvent être réalisées.
Les confettis et/ou papiers divers « lancés » sur les mariés sont à proscrire, préférez-leur les pétales.

N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes particulières, nous nous efforcerons d'y accéder
dans la mesure du possible afin que votre cérémonie soit une réussite.

Sachez que si vous arrivez en retard, votre cérémonie peut être reportée à l'issue des autres célébrations,
afin de respecter le planning de chacun.



**Le bureau des mariages de la mairie de Nouméa est à votre disposition,
par téléphone au 27 31 15 ou directement à l'hôtel de ville.
Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.**

« NOTRE MARIAGE PERSONNALISÉ »

NOM : **PRÉNOM :** **TÉL :**

Afin que la cérémonie de votre mariage se déroule dans les meilleures conditions, faites nous part de vos choix en apportant ce feuillet complété, au plus tard 15 jours avant.

- Y a-t-il une raison dans le choix de votre **date de mariage** ?
Si oui, souhaitez-vous le préciser ?

- Oui
 Non

- Nous choisissons **d'entrer dans la salle** des mariages de la façon suivante :

- Les invités suivis des futurs époux
 Les invités suivis du futur époux, puis de la future épouse
 Les futurs époux suivis de leurs invités

- Nous souhaitons que **l'échange des alliances** ait lieu à la mairie :

- Oui Non

- Nombre approximatif de personnes** présentes à la cérémonie :

- 10 (ou moins) 75 120
 50 100 150 (max)

- Accès à internet pour une retransmission en direct** (Skype, FaceTime...) :
(Organisation et matériel à votre charge)

- Oui Non

- Décoration personnalisée**

- Oui Non

Signature :

Choix des musiques au verso →

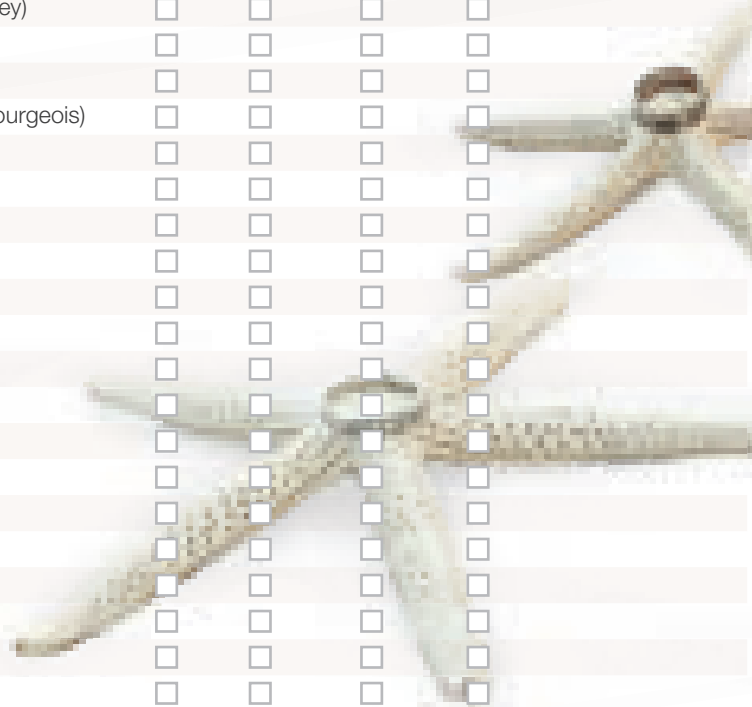


MUSIQUES

- J'opte pour la sélection Mairie (musiques issues de la liste suivante)**
- Je choisis parmi cette liste la musique qui sera diffusée lors de la cérémonie et je précise à quel moment je souhaite que soit programmé chaque morceau :**

	Entrée	Alliances	Signatures	Sortie
« Chandelier » (Sia)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Hallelujah » (John Cale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Color Gitano » (Kenji)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« L'Hymne à l'amour » (Edith Piaf)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Alejandro » (Lady Gaga)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Belle » (Notre Dame de Paris)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Tout le bonheur du monde » (Sinsemilia)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Liberta » (Pep's)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Comme des enfants » (Coeur de Pirate)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Allez plus haut » (Tina Arena)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« I will survive » (Gloria Gaynor)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« My All » (Maria Carey)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Endless love » (Lionel Ritchie / Diana Ross)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Jesus love me » (Whitney Houston)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Marche » (Nuptiale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« 1492 » (Vangelis)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Treasure » (Bruno Mars)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« The winner takes it all » (ABBA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« I'm your angel » (Céline Dion ft R. Kelly)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« C'est si bon » (Ben l'oncle Soul ft Sinclair)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Love me tender » (Barbara Streisand ft Elvis Presley)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Eh, Eh (Nothing Else I can say) » (Lady Gaga)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« All of me » (John Legend)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Au bout de mes rêves » (Emmanuel Moire ft A. Bourgeois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Because you loved me » (Céline Dion)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Call me maybe » (Carly Rae Jepsen)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Le professionnel - Chi Mai (Ennio Morricone)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Ecris l'histoire » (Grégory Lemarchal)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Everything I do » (Bryan Adams)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Happy » (Pharell Williams)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« I look to you » (Whitney Houston)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« I will always love you » (Whitney Houston)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Let her go » (Passenger)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Marry you » (Bruno Mars)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Over the rainbow » (Iz)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Pretty woman » (Roy Orbison)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Sous le vent » (Garou ft Céline Dion)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Sugar » (Maroon 5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Sur un prélude de Bach » (Maurane)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« The Best » (Tina Turner)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Toi + moi » (Grégoire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Waterloo » (ABBA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« I just call to say I love you » (Stevie Wonder)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Vivo per lei » (A. Boccelli / H.Segara)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- J'apporte ma musique personnelle (CD ou USB).**
Préciser les titres et l'ordre de diffusion des musiques :
- Je souhaite une **animation différente (préciser) :**
- Je ne souhaite **aucune musique.**



RENSEIGNEMENTS DES FUTURS ÉPOUX ET TÉMOINS

FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

NOM : PRÉNOM(S) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :

célibataire divorcé(e) veuf(ve) Depuis le/...../..... de :

Domicile : N°..... rue..... quartier..... Commune.....

Nom du père : Prénom(s) du père :

Profession du père :

Domicile : N°..... rue..... quartier..... Commune.....

Nom de jeune fille de la mère : Prénom(s) de la mère :

Profession de la mère :

Domicile : N°..... rue..... quartier..... Commune.....

FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

NOM : PRÉNOM(S) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :

célibataire divorcé(e) veuf(ve) Depuis le/...../..... de :

Domicile : N°..... rue..... quartier..... Commune.....

Nom du père : Prénom(s) du père :

Profession du père :

Domicile : N°..... rue..... quartier..... Commune.....

Nom de jeune fille de la mère : Prénom(s) de la mère :

Profession de la mère :

Domicile : N°..... rue..... quartier..... Commune.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Faites-vous établir un contrat de mariage ? Oui Non

Avez-vous des enfants ensemble ? Oui Non

Avez-vous un livret de famille commun ?* Oui Non

*Restitué au bureau des mariages le

		Enfant(s)	
		Prénom	Date de naissance
	<input type="checkbox"/> 2/...../.....
	<input type="checkbox"/> 3/...../.....
	<input type="checkbox"/> 4/...../.....
	/...../.....

SIGNATURES DES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

ÉPOUX(SE)

ÉPOUX(SE)

LES TÉMOINS

1^{er} TÉMOIN

Nom⁽¹⁾ et prénom :
Date et lieu de naissance :
Profession :
Domicile N° rue Commune
Passeport / carte d'identité N°.....

(1) Nom de jeune fille et d'épouse pour les femmes mariées.

Signature :

2^e TÉMOIN

Nom⁽¹⁾ et prénom :
Date et lieu de naissance :
Profession :
Domicile N° rue Commune
Passeport / carte d'identité N°.....

(1) Nom de jeune fille et d'épouse pour les femmes mariées.

Signature :

3^e TÉMOIN

Nom⁽¹⁾ et prénom :
Date et lieu de naissance :
Profession :
Domicile N° rue Commune
Passeport / carte d'identité N°.....

(1) Nom de jeune fille et d'épouse pour les femmes mariées.

Signature :

4^e TÉMOIN

Nom⁽¹⁾ et prénom :
Date et lieu de naissance :
Profession :
Domicile N° rue Commune
Passeport / carte d'identité N°.....

(1) Nom de jeune fille et d'épouse pour les femmes mariées.

Signature :

Si un empêchement survenait, veuillez en informer le bureau des mariages dans les plus brefs délais afin de procéder au remplacement.

LES DIFFÉRENTS CONTRATS DE MARIAGE

Le choix entre ces régimes demande une étude particulière et ce n'est qu'après s'être entretenu avec vous que votre notaire pourra utilement vous conseiller.

LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ D'ACQUÊTS

La loi du 13 juillet 1965, place les époux(ses) marié(e)s sans contrat, sous le régime de la communauté d'acquêts.

En conséquence, les époux(ses) qui se marient aujourd'hui sans contrat de mariage, conservent à titre propre tous les biens, de quelque nature qu'ils soient, qu'ils possédaient avant leur mariage par succession ou donation.

Seuls entrent dans la **COMMUNAUTÉ**, les biens acquis pendant le mariage, provenant tant des gains de l'activité professionnelle des époux(ses), que des économies faites sur les fruits et revenus de leurs biens propres.

Mais il peut être très utile aux futur(e)s époux(ses) de faire établir un **CONTRAT DE MARIAGE**, afin de compléter ces règles de base par certaines clauses, et notamment :

Clause d'attribution de communauté : Elle permet d'attribuer au survivant des époux(ses) non seulement la moitié de la communauté qui doit lui revenir, mais également l'autre moitié soit en **PROPRIÉTÉ** soit en **USUFRUIT**.

Cette clause ne jouant qu'en cas de dissolution de la communauté par décès et non autrement.

Clause de prélèvement moyennant indemnité : Elle paraît justifier à elle seule la rédaction d'un contrat de mariage. Elle stipule, généralement, que le survivant des époux(ses) aura la faculté de prélever certains biens communs, ou même d'acquérir ou de se faire attribuer par partage, certains biens personnels du premier mourant.

Cette clause, très importante, donne la possibilité au survivant des époux(ses) de conserver certains biens qui sont le plus souvent : l'immeuble formant l'habitation des époux(ses), les meubles le garnissant, ou encore l'exploitation commerciale industrielle ou agricole qui assure l'existence du ménage.

Cette dernière disposition, qui ne doit pas être confondue avec des donations, ne lèse pas les enfants qui reçoivent la contre-valeur en espèces des biens conservés par le survivant. Mais ce dernier a la certitude que les enfants ne pourront pas exiger la vente de ces biens pour en recevoir leur part et l'époux(se) survivant pourra disposer d'un délai de 3 à 5 ans, pour régler les sommes revenant ainsi aux enfants.

LE RÉGIME DE SÉPARATION DE BIENS

Sous ce régime : Il n'y a pas de communauté entre les époux(ses). Les biens de chacun, même acquis pendant le mariage **LUI DEMEURENT PROPRES**, ainsi que ses dettes. Les époux(ses) conservent l'entière administration et la libre disposition de leurs biens, meubles et immeubles, et la libre jouissance de leurs revenus.

LE RÉGIME DE PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

Il est censé combiner les avantages des régimes de communauté et de séparation de biens. Pendant le mariage, ce régime fonctionne exactement comme le régime de la séparation de biens.

À la dissolution du mariage, chacun des époux(ses) a le droit de participer, pour moitié en valeur, aux acquêts nets constatés dans le patrimoine final par rapport au patrimoine initial, auquel s'ajoutent les biens recueillis par succession ou donation.

CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE, IL VOUS INFORMERA.

Si vous avez décidé d'établir un contrat de mariage, alors un certificat, établi par le notaire, devra être déposé avant la célébration du mariage.

Service de l'état civil

Hôtel de ville

16, rue du Général-Mangin

BP K1 - 98849 Nouméa cedex

Tél. : 27 31 15

E-mail : mairie@ville-noumea.nc

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 7h15 à 16h30



Ville de
NOUMÉA

noumea.nc

[f](#) Nouméamaville